

Moniteur, monitrice de camp de jour

Services à la communauté

Statut : salarié occasionnel

No de poste: 935-000-05-oc

Supérieure immédiate : Diane Blanchette

Fonctions

- **Nature du travail**

Sous la supervision de la personne responsable du camp de jour, le moniteur, la monitrice réalise des activités planifiées et structurées par les responsables du camp un des domaines suivants :

- **Cheerleading**

- **Attributions caractéristiques**

- Animer des groupes d'enfants entre 7 et 14 ans ;
- Assurer le bon déroulement des activités en respect des objectifs de chacun des camps;
- Faire respecter les règles de fonctionnement du camp et les règles de sécurité ;
- Faire participer les enfants aux activités prévues, les animer dans les déplacements et les temps d'attente et faire régulièrement le décompte des enfants;
- Assumer les responsabilités liées à l'entretien et au rangement des locaux et du matériel du camp;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

Exigences

- Être étudiant à l'université ou dans un cégep;
- Détenir un certificat reconnue et valide ou s'engager à suivre une formation en premiers soins.
- Détenir une attestation ou s'engager à suivre une formation en animation de camp.
- Avoir une expérience pertinente dans le domaine convoité.
- Réussir les tests nous permettant de connaître le niveau de connaissance des enfants de 5 à 14 ans et de la spécialité (si requis);
- Connaissance de la langue française parlée et écrite. La personne doit réussir un test de français écrit.

Salaire et horaire

- Salaire : 18,50 \$/ heure
- Horaire : lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, 40hrs/sem.
- Durée :
 - Entre le 28 juin et le 18 août 2010, le nombre de semaines travaillées varie en fonction des inscriptions.
 - Pré-camp : un total de 35 heures entre le 14 et le 25 juin 2010.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service au Service à la communauté à camp@cmaisonneuve.qc.ca ou au local B-2200b.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à l'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la Loi, soit les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées.

POUR INFORMATION SUR LES POSTES ADRESSEZ-VOUS À AMÉLIE FAUBERT AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ BUREAU B2211